

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **4e jour de septembre 2018**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

182-09-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS
QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 4 septembre 2018 tel que lu et modifié.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Adoption du procès-verbal du 6 août 2018
 - 3.2** - Adoption du procès-verbal du 28 août 2018
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1** - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-18
 - 5.2** - Résolution, programme PADF
 - 5.3** - Résolution, d'appui au Club Quad de la Rivière Daaquam
 - 5.4** - Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
 - 5.5** - Résolution, appel de candidatures pour le poste de journalier opérateur de machineries, temps plein
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1** - Résolution, achat et installation de deux réservoirs pour mazout à l'édifice municipal et à la caserne incendie
 - 6.2** - Résolution, programme de qualification de l'opérateur des stations d'eaux usées
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1** - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, saison hivernale 2018-2019
 - 7.2** - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat de gravier
- 8 - LÉGISLATION**
 - 8.1** - Résolution, adoption du règlement no. 470-2018 amendant le règlement no. 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Résolution, adoption du règlement no. 471-2018, relatif au règlement de la RISEDE no. 01-2018 sur la prévention des incendies

9.2 - Résolution, acceptation de la soumission pour la restauration de sept bornes d'incendie

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, achat de boyaux pour l'arrosage de la patinoire

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre démission de Mme Claude Bissonnette, chargée de projets en loisirs

13.2 - Lettre, approbation de la reddition de comptes, programme FEPTU

13.3 - Confirmation d'une subvention de la part MTQ pour le programme d'amélioration du réseau routier municipal

13.4 - Demande d'une rencontre pour le programme "Place aux jeunes"

14 - VARIA

14.1 - Classe d'extension - service de garde

14.2 - Patinoire, saison hivernale 2018-2019

14.3 - Résolution, nomination d'un nouvel administrateur au conseil d'administration du DISC

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

183-09-2018

3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 août 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 6 août 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

184-09-2018

3.2 - Adoption du procès-verbal du 28 août 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 28 août 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-Panneaux de rues stylisés. La directrice mentionne qu'elle va relancer le dossier et faire un suivi aux élus.

-Le maire indique que nous avons procédé le 28 août dernier à la nomination du nouveau contremaître municipal, M. Éric Prévost de Saint-

Camille. Il y aura un appel de candidature pour le poste de journalier opérateur de machinerie.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

185-09-2018

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-18

ATTENDU : la liste des comptes numéro 09-18 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4 septembre 2018* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 54,990.11\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **09-18** telle que présentée. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2018** s'élève à: **54,990.11\$**.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-18.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **SEPTEMBRE 2018**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

186-09-2018

5.2 - Résolution, programme PADF

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a présenté une proposition de projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts PADF;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, c'est la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis qui en sera le maître d'œuvre;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage pour un minimum de cinq ans, à assurer l'entretien des équipements et des infrastructures mis en place par la réalisation du projet de « réfection du chemin coupe-feu de Saint-Camille-de-Lellis ».

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à participer financièrement pour 25% du coût du projet;

ADOPTÉE

187-09-2018

5.3 - Résolution, d'appui au Club Quad de la Rivière Daaquam

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande du Club Quad de la rivière Daaquam relativement à l'itinéraire du sentier quad situé sur la Route de la Rivière St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a pris connaissance de l'itinéraire du sentier du Club Quad de la rivière Daaquam

pour la section de Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère l'importance que le sentier passe selon l'itinéraire retenu par le Club Quad de la rivière Daaquam, et demande au Ministère des Transports qu'une signalisation adéquate soit installée pour indiquer la visibilité de courte distance;

CONSIDÉRANT QUE l'itinéraire proposé par le Ministère du Transport pour le passage dans le 2e rang est inapproprié compte tenu du nombre de résidences ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille demande au Ministère des Transports d'autoriser le Club Quad à utiliser la route de la Rivière St-Jean et la traverse de chemin.

QU'UNE signalisation adéquate soit installée pour indiquer la visibilité de courte distance.

ADOPTÉE,

188-09-2018

5.4 - Résolution mandant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS: QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

189-09-2018

5.5 - Résolution, appel de candidatures pour le poste de journalier opérateur de machineries, temps plein

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à un appel de candidatures pour le poste permanent de journalier opérateur de machineries. Sous l'autorité de la directrice générale, et sous la responsabilité du contremaître municipal, il devra effectuer divers travaux généraux dont la liste est disponible au bureau municipal;

C'est un poste permanent, le nombre d'heures: 40 heures approximativement par semaine (en fonction du travail à effectuer). Le salaire est à discuter.

QU'une annonce soit publiée à l'intérieur du bulletin municipal de septembre 2018;

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

190-09-2018

6.1 - Résolution, achat et installation de deux réservoirs pour mazout à l'édifice municipal et à la caserne incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit remplacer deux réservoirs pour mazout à l'édifice municipal et à caserne incendie parce qu'ils ne sont plus conformes aux normes de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a procédé par appel d'offres sur invitation auprès deux soumissionnaires, et que les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit.

Liste des soumissionnaires:

-Plomberie M.S. Jacques Inc.: 3,621.72\$ (taxes incluses)

-Chauffage Pierre Carrier Inc.: 4,517.67\$ (taxes incluses)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat d'achat et d'installation de deux réservoirs pour mazout, l'un à l'édifice municipal et l'autre à la caserne incendie à la compagnie Plomberie M.S. Jacques Inc.

Le montant de la soumission: 3,621.72\$ (taxes incluses)

ADOPTÉE,

191-09-2018

6.2 - Résolution, programme de qualification de l'opérateur des stations d'eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut inscrire son nouvel inspecteur municipal, M. Éric Prévost à la formation spécifique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux.

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à son inscription à l'apprentissage et délivrance d'une carte d'apprenti au coût de 113\$ à Emploi Québec;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis inscrive l'inspecteur municipal, M. Éric Prévost à la formation spécifique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux;

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs à l'inscription et au programme de qualification;

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

192-09-2018

7.1 - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, saison hivernale 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2018-2019 à 3,500\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

193-09-2018

7.2 - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat de gravier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires pour l'achat et l'épandage de gravier;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit et après étude deux sont conformes aux spécifications demandées.

Liste des soumissionnaires:

-Les Excavations Lafontaine Inc.

Rang 2 Est et Ouest: Gravier 0-3/4" bleu (MG-20B) livré à 4,5 km de l'église, et à l'ouest, entre 6,5 à 8 km de l'église, quantité: plus ou moins 1800 tonnes métriques: 14.36\$/la tonne métrique livrée, taxes en sus.

Rang 4 (Ste-Sabine): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 5 km du coin de la route Ste-Sabine et de la route 204, quantité: plus ou moins 600 tonnes métriques: 14.36\$/la tonne métrique livrée, taxes en sus;

Rang 3 (chalets): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 11 km de l'église, quantité: plus ou moins 300 tonnes métriques: 15.63\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Rang 2 (extrémité Est): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 7.5 km de l'église, quantité: plus ou moins 300 tonnes métriques: 14.83\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Route Edmond Blais: Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 6 km de l'église, quantité: plus ou moins 750 tonnes métriques: 14.36\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Rang St-Joseph: Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 4 km de l'église, quantité: plus ou moins 150 tonnes métriques: 13.43\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Garage municipal:

Gravier bleu 0-3/4" livré au garage, quantité: plus ou moins 150 tonnes métriques 14.10\$ la tonne métrique;

Gravier 0-3/4" tamisé livré au garage, quantité: plus ou moins 200 tonnes métriques 10.93\$/ tonne métrique;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes métriques: 13.68\$/la tonne métrique.

-SD Ménard Inc.

Rang 2 Est et Ouest: Gravier 0-3/4" bleu (MG-20B) livré à 4,5 km de l'église, et à l'ouest, entre 6,5 à 8 km de l'église, quantité: plus ou moins 1800 tonnes métriques: 13.75\$/la tonne métrique livrée, taxes en sus.

Rang 4 (Ste-Sabine): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 5 km du coin de la route Ste-Sabine et de la route 204, quantité: plus ou moins 600 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxes en sus;

Rang 3 (chalets): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 11 km de l'église, quantité: plus ou moins 300 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Rang 2 (extrémité Est): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 7.5 km de l'église, quantité: plus ou moins 300 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne

métrique livrée, taxe en sus.

Route Edmond Blais: Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 6 km de l'église, quantité: plus ou moins 750 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Rang St-Joseph: Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 4 km de l'église, quantité: plus ou moins 150 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Garage municipal:

Gravier bleu 0-3/4" livré au garage, quantité: plus ou moins 150 tonnes métriques 12.65\$ la tonne métrique;

Gravier 0-3/4" tamisé livré au garage, quantité: plus ou moins 200 tonnes métriques 9.00\$/ tonne métrique;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes métriques: 14.95\$/la tonne métrique.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entrepreneur suivant:

SD Ménard Inc. pour le projet d'achat et épandage de gravier, à Saint-Camille pour les items suivants:

Rang 2 Est et Ouest: Gravier 0-3/4" bleu (MG-20B) livré à 4,5 km de l'église, et à l'ouest, entre 6,5 à 8 km de l'église, quantité: plus ou moins 1800 tonnes métriques: 13.75\$/la tonne métrique livrée, taxes en sus.

Rang 4 (Ste-Sabine): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 5 km du coin de la route Ste-Sabine et de la route 204, quantité: plus ou moins 600 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxes en sus;

Rang 3 (chalets): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 11 km de l'église, quantité: plus ou moins 300 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Rang 2 (extrémité Est): Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 7.5 km de l'église, quantité: plus ou moins 300 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Route Edmond Blais: Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 6 km de l'église, quantité: plus ou moins 750 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Rang St-Joseph: Gravier 0-3/4" tamisé, livré à environ 4 km de l'église, quantité: plus ou moins 150 tonnes métriques: 9.75\$/la tonne métrique livrée, taxe en sus.

Garage municipal:

Gravier bleu 0-3/4" livré au garage, quantité plus ou moins 150 tonnes métriques 12.65\$ la tonne métrique;

Gravier 0-3/4" tamisé livré au garage, quantité plus ou moins 200 tonnes métriques 9.00\$/ tonne métrique;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes métriques: 14.95\$/la tonne métrique.

Coût total pour le contrat : 49,368.00\$ (taxes en sus)

QUE la compagnie: SD Ménard Inc. le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux spécifications demandées.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

194-09-2018

8.1 - Résolution, adoption du règlement no. 470-2018 amendant le règlement no. 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation

ATTENDU l'avis de motion a été dûment donné par Mme Rachel Goupil lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE : le conseil municipal adopte le règlement no. 470-2018 amendant le règlement no. 400 intitulé « Règlement concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation.

Ajout de l'article 4.08

Constitue une nuisance et est prohibée l'utilisation d'un véhicule, que ce véhicule soit en mouvement ou non, lorsque cette utilisation est susceptible de troubler la paix publique et la tranquillité du voisinage;

De manière non limitative sont interdits le dérapage, le frottement accéléré des pneus, l'accélération rapide et l'utilisation du moteur à un régime anormal.

En outre des chemins publics, le présent article s'applique sur les chemins privés ouverts à la circulation publique des véhicules routiers, ainsi que sur les terrains de centres commerciaux et autres terrains où le public est autorisé à circuler.

(Voir copie complète du présent règlement amendé no. 470-2018 en annexe qui fait partie intégrante de cette résolution).

ADOPTÉE,

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

195-09-2018

9.1 - Résolution, adoption du règlement no. 471-2018, relatif au règlement de la RISEDE no. 01-2018 sur la prévention des incendies

ATTENDU l'avis de motion a été dûment donné par Monsieur Marcel Bégin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE : le conseil municipal adopte le règlement no. 471-2018, relatif au règlement de la RISEDE no. 01-2018 intitulé « Règlement sur la prévention des incendies » de façon à se conformer au schéma de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

(Voir copie complète du présent règlement no. 471-2018 en annexe qui fait partie intégrante de cette résolution).

ADOPTÉE,

196-09-2018

9.2 - Résolution, acceptation de la soumission pour la restauration de sept bornes d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal pour tous les achats de moins de 25,000\$ et elle peut procéder de gré à gré ou par appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit donner un contrat de restauration complète de sept (7) bornes d'incendie D67M Premier.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a demandé des soumissions auprès de deux fournisseurs, et que les soumissions sont conformes et ont été déposées dans le délai prescrit:

-Stelem: 4 280.00\$ (taxes en sus) pour sept bornes d'incendie;

-SM-eau-Experts Inc.: 4182.50\$ (taxes en sus) pour sept bornes d'incendie.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : La Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat de restauration complète de sept (7) bornes d'incendie D67M Premier à la compagnie: SM-eau-Expert Inc. au prix de 4182.50\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point!

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

197-09-2018

11.1 - Résolution, achat de boyaux pour l'arrosage de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal pour tous les achats de moins de 25,000\$ et peut procéder de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a besoin de boyaux d'arrosage pour effectuer l'arrosage de la patinoire et pour effectuer différents travaux dans la municipalité.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : La Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'achat pour les boyaux d'arrosage à la compagnie l'Arsenal Inc. pour l'achat de 5 boyaux d'arrosage au prix de 672.60\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Voirie: M. Marcel Bégin mentionne que des travaux de drainage seront effectués durant le mois de septembre 2018.;

-Loisirs: Mme Rachel Goupil indique 24 personnes ont participé à la marche dans le coupe-feu, c'est à refaire mais dans un autre endroit, pour faire plus de nouveauté.

-Culture: M. Jacques Audet mentionne qu'environ 200 personnes étaient présentes pour le dernier spectacle de musique du vendredi soir, la programmation estivale 2018 a connu un vif succès.

-Terres publiques: M. Jocelyn Pouliot indique que les travaux de réfection de la route Saint-Jean auront lieu la semaine prochaine.

-Maire: Le maire indique qu'il a assisté à la rencontre des maires à Thetford Mines, à la réunion pour le fonds de développement du territoire, au conseil des maires, aux jeux intervillages, à la réunion du conseil municipal, à la

réunion spéciale du conseil municipal, à la réunion de travail du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre de démission de Mme Claude Bissonnette, chargée de projets en loisirs

Lecture est faite d'une lettre de démission de notre chargée de projet en loisirs intermunicipaux, Mme Claude Bissonnette-Lavoie. Au cours des prochaines semaines, nous ferons l'étude de nos besoins en loisirs, et une décision sera prise.

13.2 - Lettre, approbation de la reddition de comptes, programme FEPTEU

Lecture est faite d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales et des Régions relativement à l'acceptation de notre reddition de comptes pour le projet de la rue de la Fabrique, et ce, dans le cadre du programme Fepteu, et le montant du financement.

13.3 - Confirmation d'une subvention de la part MTQ pour le programme d'amélioration du réseau routier municipal

Lecture est faite d'une lettre du MTQ nous informant que nous recevrons une aide financière additionnelle de 50,000\$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

13.4 - Demande d'une rencontre pour le programme "Place aux jeunes"

Lecture est faite d'une lettre de Mme Véronique Duquet, agente de migration de Place aux jeunes Les Etchemins, programme affilié au Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins. Place aux jeunes en région est une organisation supportée par le gouvernement, favorisant la migration, l'établissement et le maintien des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans en région, en collaboration avec ses partenaires-promoteurs, les acteurs locaux, régionaux et nationaux et ce, au profit des milieux ciblés.

Elle demande de fixer une rencontre de type informel avec nous, ainsi que toute autre personne de notre équipe, et qui pourrait être un allié dans mon travail.

Dans la mesure de nos disponibilités, une date de la rencontre nous convenant, si possible en septembre.

14 - VARIA

198-09-2018

14.1 - Classe d'extension - service de garde

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis publie une annonce au bulletin municipal pour trouver une personne intéressée à louer le local de la "classe d'extension", service de garde après l'école afin de maintenir ce service pour les familles de notre municipalité.

QUE l'on étudie la possibilité de monter un projet pour la réouverture de la classe d'extension.

ADOPTÉE,

199-09-2018

14.2 - Patinoire, saison hivernale 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTE QUE le conseil municipal mandate Madame Nicole Mathieu pour prendre l'information auprès de nos assurances, et de la MRC des Etchemins relativement aux règlements d'urbanisme quant à la possibilité d'installer une patinoire à l'intérieur de l'étable de la Ferme Miblou pour la saison hivernale 2018-2019. Le tout selon une entente de partenariat à définir s'il y a lieu.

ADOPTÉE,

200-09-2018

14.3 - Résolution, nomination d'un nouvel administrateur au conseil d'administration du DISC

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme Madame Lise Lessard, à titre de membre du conseil d'administration du Développement Industriel Saint-Camille pour pourvoir le poste laissé vacant pour la période se terminant en novembre 2019.

ADOPTÉE,

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h10.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE